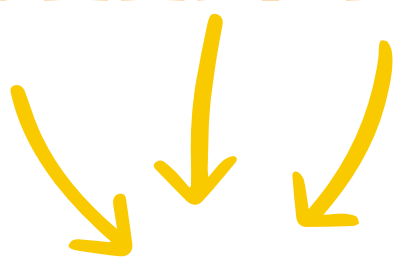


# MODE D'EMPLOI

ATTRIBUTION DE L'AIDE VAE



## COMMENT L'OBTENIR ?



**NOUVEAU REGLEMENT  
2024**

### 1. RETRAIT DU DOSSIER



Retirez votre dossier de demande de subvention :

- sur le site internet de la COBAN [www.coban-atlantique.fr](http://www.coban-atlantique.fr)
- sur demande à la COBAN ou par mail à : [subventionvae@coban-atlantique.fr](mailto:subventionvae@coban-atlantique.fr)

### 2. DEPOT DU DOSSIER COMPLET



Déposez votre dossier complet :

- par mail : [subventionvae@coban-atlantique.fr](mailto:subventionvae@coban-atlantique.fr)
- par courrier ou remise en main propre à l'adresse suivante : 46 avenue des Colonies, 33510, ANDERNOS-LES-BAINS

### 3. INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE



Votre dossier sera étudié par les services de la COBAN dans un délais d'un mois.

N/B : pour tout dépôt de dossier par mail, un accusé de réception vous sera envoyé. Veillez à ce que les pièces jointes ne dépassent pas la taille cumulée de 20 mégaoctets (Mo).

### 4. REPOSE OFFICIELLE & VERSEMENT



Après instruction de votre dossier, un courrier officiel vous sera envoyé pour vous informer de l'accord ou du rejet de la subvention.

Dans le cas d'une réponse positive, la COBAN procédera au versement de la subvention dans un délais d'environ 2 mois.

## CONTACT

Pour toute autre information, merci de contacter  
le 05 57 76 21 82 ou le 05 57 76 39 88 ou  
[subventionvae@coban-atlantique.fr](mailto:subventionvae@coban-atlantique.fr)

